

### **Augmentation tarif cantine scolaire au 1er janvier 2026**

Le tarif des repas achetés pour la cantine scolaire augmente de 2% au 1er janvier 2026 et passe de 3.99€ à 4.07€

Le conseil municipal décide qu'à compter du 1er janvier 2026, les repas seront facturés aux familles à prix coûtant soit 4.07€

### **Travaux église 2026 : plan de financement et demande de subventions**

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide d'adopter le plan de financement suivant pour les travaux de réfection de la couverture de l'église en 2026.

Il sollicite la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et la Camosine pour réaliser cette opération.

Dépenses :

- Réfection couverture : 44 345.20€HT

Total des dépenses H.T : 44 345.20€

Plan de Financement :

- DETR demande subvention 40% : 17 738.08€

- Camosine : 4 000.00€

- Autofinancement : 22 607.12€

Total HT : 44 345.20€

### **Travaux école 2026 : Plan de financement et demande de subventions**

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide d'adopter le plan de financement suivant pour les travaux de mise aux normes électriques de l'école et changement des blocs de secours en 2026.

Il sollicite la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour réaliser cette opération.

Dépenses :

- remise aux normes électriques : 10 635.19€HT

- blocs de secours : 4 608.95€HT

Total des dépenses H.T : 15 244.14€

Plan de Financement :

- DETR demande subvention 50% : 7 622.07€

- Autofinancement : 7 622.07€

Total HT : 15 244.14€

### **Renouvellement convention avec M. Matthieu GIRARD pour le déneigement en 2026**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé de renouveler pour l'année 2026, la convention de déneigement de la voirie avec M. Matthieu GIRARD.

### **DCE 2024**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de réaliser des travaux visant à entretenir des biens communaux et à poursuivre des investissements déjà engagés. Les projets s'élèvent à 141 754.00€ et se répartissent ainsi

- participation travaux agence postale intercommunale : 3 608.16€

- salle des fêtes : 6 720.00€

- toiture église 2024 : 56 146.95€

- toiture mairie photovoltaïque : 68 877.97€

- maquis : 1 500.52€

- sécurisation clocher : 4 900.40€

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de solliciter la DCE 2024 pour l'ensemble de ces devis qui s'élèvent à 141 754.00€. Afin de poursuivre ces projets, le Conseil décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de solliciter la DETR et la Camosine pour réaliser ces travaux.

## **Subvention au Comice rural du canton de Saint Saulge**

Suite à la demande du Comité du comice rural de Saint Saulge du 25 octobre 2025 sollicitant une subvention pour la réalisation du Comice rural du canton de St Saulge qui doit se dérouler les 15 et 16 août 2026, le Conseil municipal décide d'accorder une subvention de quatre cents euros à ce Comité sur le budget 2026.

## **Protection de l'environnement**

Objet : Confier à la Communauté de Communes Amognes Cœur du Nivernais la gestion du contrat à signer avec l'éco-organisme ALCOME au titre de la filière Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) des produits du tabac.

ALCOME est un éco-organisme agréé par l'Etat par arrêté ministériel du 28 juillet 2021. Il est chargé de la Responsabilité Élargie des Producteurs de produits de tabac équipés de filtres.

La mission d'Alcome est de participer à la réduction de la présence des déchets issus des produits de tabac jetés de manière inappropriée dans l'espace public.

Les actions prévues par ALCOME sont :

\***Sensibiliser** : Fourniture d'outils de communication et de sensibilisation

\***Améliorer** : Mise à disposition de cendriers de poche et de dispositifs de rue

\***Soutenir** : Soutien financier au titre du nettoyage des rues

\***Assurer** : Enlèvement et prise en charge des coûts de valorisation des mégots collectés séparément, à hauteur de 100kg de mégots massifiés.

Bien que la compétence en matière de propreté relève de la Communauté de Communes Amognes Cœur du Nivernais (CCACN), il a été convenu entre les communes membres de la CCACN compétente en matière de collecte des déchets, de confier à cette dernière la gestion et la signature du contrat avec ALCOME dans un objectif de mutualisation, d'efficacité opérationnelle et de cohérence territoriale.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le principe de contractualisation avec l'éco-organisme ALCOME, en faveur de la réduction des déchets de mégots dans l'espace public.

- décide de confier à la CCACN la gestion de ce contrat. À ce titre, la CCACN assurera, au nom de la commune, les relations avec ALCOME et la mise en œuvre des actions prévues au contrat, et ce jusqu'à l'échéance de l'agrément d'ALCOME.

-autorise Monsieur le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette délégation de gestion.

## **DCE 2025**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité de réaliser des travaux en vue de poursuivre l'entretien des bâtiments communaux, la sauvegarde du patrimoine, et le développement de la base de loisirs, ainsi que la création d'aménagements pour favoriser l'exploitation de la forêt et le développement d'espaces verts.

L'ensemble des projets s'élèvent à 119 805.63€ et se répartissent ainsi :

**Entretien des bâtiments communaux :** **91 490.94€**

- Enduits local loué à l'Union Département des Sapeurs-Pompiers :	8 327.00€
- Salle des fêtes :	
Mise aux normes électriques :	3 216.69€
Peintures intérieures + plafond :	35 592.73€
- Couverture Eglise :	44 354.52€

**Sauvegarde du patrimoine :** **3 806.90€**

- Protection drapeaux poilus 14/18 :	580.00€
--------------------------------------	---------

- Drapeau à l'identique : 962.53€
- Plaque des anciens d'Algérie : 164.37€
- Lavoir Marmantroy : 2 100.00€

**Base de loisirs du Merle :** 7 363.55€

- Aménagement paysager : 7 363.55€

**Forêt :** 11 246.50€

- Création d'une plateforme de retournement aux Maurrois : 11 246.50€

**Matériel, petit équipement :** 5 793.74€

- Perceuse meuleuse : 780.74€
- Tracteur tondeuse : 5 013.00€

**Plantations chaumes communales :** 104.00€

- Plants Nordman : 104.00€

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de solliciter la DCE pour l'ensemble de ces devis qui s'élèvent à 119 805.63€ HT

#### **Renouvellement convention avec le cabinet vétérinaire pour l'année 2026**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de renouveler pour l'année 2026, la convention avec le Cabinet vétérinaire Coeur de Nièvre, pour la prise en charge des animaux errants blessés, pendant les périodes de fermeture de la fourrière départementale, dans les conditions spécifiquement définies dans ladite convention.

#### **Subvention à l'Amicale des descendants et Amis des FTPF**

Suite à la demande de l'Amicale des Descendants et Amis des FTPF, du 8 décembre 2025, sollicitant une subvention pour la fabrication d'un nouveau drapeau, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder une subvention de cent euros à cette Amicale sur le budget 2026